

La logistique en Bourgogne-Franche-Comté : 72 200 emplois, une activité de plus en plus externalisée

La filière logistique emploie 72 200 personnes en Bourgogne-Franche-Comté, dont 66 800 salariés (hors intérimaires), ce qui dans la région fait plus d'un salarié sur 13. Elle regroupe tous les emplois des établissements spécialisés dans une activité logistique (transport de marchandises, entreposage...), mais aussi les métiers logistiques qui sont exercés dans un autre secteur d'activité, l'industrie et le commerce de gros notamment. Les entreprises ayant tendance à externaliser leurs fonctions logistiques, les établissements spécialisés jouent un rôle de plus en plus grand dans l'économie régionale. Dans les métiers de la logistique, le profil type du salarié correspond à un homme ouvrier qualifié, plus âgé que dans l'ensemble de l'économie. Il travaille pour un établissement situé près des axes routiers et des grandes agglomérations, dans un réseau devenu essentiel dans les échanges de biens et de services qui irriguent toute l'économie.

Hélène Ville, Guillaume Volmers, Insee

Située entre plusieurs grandes agglomérations françaises sur un axe Rhône, Saône et Rhin, la Bourgogne-Franche-Comté est un lieu de passage majeur de flux nationaux et européens. Avec la croissance des échanges et du e-commerce, la filière logistique y prend une place essentielle dans les stratégies de développement des entreprises et des territoires. Elle emploie 72 200 personnes au 1^{er} janvier 2016, dont 66 800 salariés, 3 800 intérimaires et 1 600 non salariés (*méthodologie*). La filière constitue un maillon important de l'économie, représentant 7,7 % de l'emploi salarié dans la région et 7,2 % en France métropolitaine.

Qu'il s'agisse de concevoir ou gérer une chaîne d'approvisionnement, d'acheminer des matières premières nécessaires à la fabrication, ou d'assurer la distribution finale des produits sur le lieu de consommation, les entreprises ont deux façons d'organiser leur logistique : soit elles la réalisent elles-mêmes, pour leur propre compte, soit elles l'externalisent en la

confiant à une autre entreprise dédiée à cette activité, qui relève alors du secteur logistique. La filière recouvre ces deux aspects (*figure 1*).

La région compte 3 350 établissements dans le secteur logistique. Ils emploient à eux seuls 35 900 salariés, qui exercent des métiers logistiques, conducteur routier par

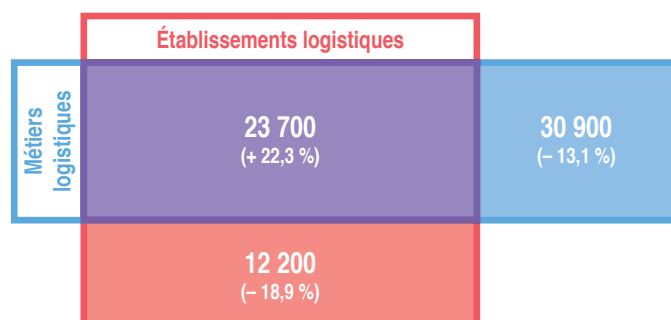
exemple, ou des fonctions supports, telles que comptable, informaticien ou secrétaire.

La moitié des établissements logistiques dans le transport de marchandises

Les établissements du secteur logistique ont dégagé une richesse de près de

1 66 800 salariés dans la filière logistique en Bourgogne-Franche-Comté

Répartition des salariés dans la filière logistique en 2015, et évolution entre 2009 et 2015

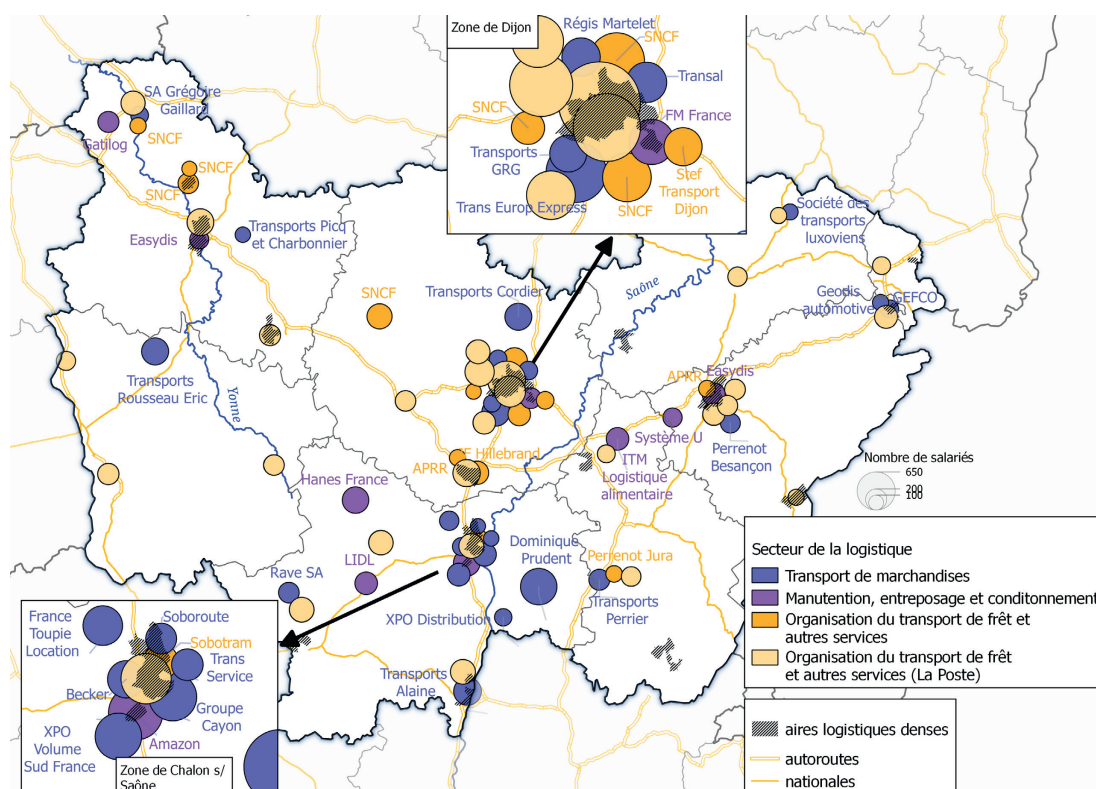


Note de lecture : en 2015, 23 700 salariés exercent un métier logistique dans un établissement logistique. Leur nombre a augmenté de 22,3 % entre 2009 et 2015.

Source : Insee, DADS 2009 et 2015

2 46 % des établissements logistiques dans le transport de marchandises

Implantation des principaux établissements à activité logistique



Une aire logistique est un espace composé d'entrepôts ou plateformes logistiques (EPL), où chaque EPL de plus de 5 000 m² est distant de moins de deux kilomètres d'un autre EPL. Chaque aire logistique est composée d'au moins trois EPL de plus de 5 000 m².

Source : Insee, Clap 2015 ; SDES, répertoire des entrepôts

2,2 milliards d'euros en 2015, soit 5,1 % de celle produite par l'économie régionale (*méthodologie*).

Comme en France métropolitaine, 46 % d'entre eux effectuent du transport de marchandises (*figure 2*). C'est dans cette activité que se trouve le plus gros établissement logistique de la région, la société Dominique Prudent, spécialisée dans le transport frigorifique et qui emploie plus de 500 salariés. Par ailleurs, 43 % des établissements logistiques assurent l'organisation du transport de marchandises. Cette activité se structure principalement autour de La Poste, de la SNCF et de la société APRR chargée de l'exploitation d'une partie du réseau autoroutier français. Elle génère plus de la moitié de la richesse produite par la logistique dans la région. Enfin, la manutention, l'entreposage et le conditionnement regroupent 11 % des établissements logistiques. Ils servent notamment la grande distribution, qui a réduit ses surfaces de stockage dans les points de ventes au profit de plateformes sur lesquelles transitent les marchandises destinées à plusieurs magasins avant d'être redistribuées.

Des filiales de grands groupes franciliens

Près des deux tiers des salariés qui travaillent dans un établissement logistique de Bourgogne-Franche-Comté dépendent d'un centre de décision qui se trouve en dehors de la région. Cela tient pour partie à la forte

implantation de La Poste, qui emploie plus de 9 000 salariés dans la région, et de la SNCF, dont les sièges sont situés en Île-de-France. L'organisation de la chaîne logistique en elle-même explique également ce taux de dépendance élevé. Les établissements logistiques sont souvent des filiales d'importants groupes industriels ou de la grande distribution. Ils réalisent des prestations au profit de ces groupes qui les contrôlent. Gefco, créé par Peugeot, assure ainsi une partie de sa logistique, Easydis appartient à Casino, ITM Logistique alimentaire à Intermarché.

Une fonction logistique de plus en plus externalisée

Au total, 54 600 salariés exercent un métier logistique dans la région. Ils ne sont que

23 700 à travailler au sein d'un établissement logistique : ils représentent le cœur de la filière. Les 30 900 restants travaillent dans d'autres établissements, souvent de grande taille, qui effectuent en interne tout ou partie de leur fonction logistique alors que leur activité principale est toute autre. Dans la région, où l'industrie est très implantée, 23 % des salariés exerçant un métier logistique travaillent dans un établissement industriel, bien plus qu'au niveau national (16 %). Ils sont notamment employés par Peugeot, sur les sites de Vesoul et de Sochaux, dans une moindre mesure par des grandes entreprises comme Alstom et Michelin. Le commerce emploie également 22 % des salariés exerçant un métier logistique, dans le commerce de gros notamment.

La logistique regagne des emplois depuis 2014

Le nombre de postes dans les établissements de la logistique augmente de 10 % dans la région entre 2014 et 2018, dépassant son niveau d'avant crise. L'embellie est particulièrement prononcée dans l'Yonne (+ 22 %) et en Côte-d'Or (+ 19 %). La Haute-Saône est à l'inverse le seul département de Bourgogne-Franche-Comté où les effectifs baissent (- 3 %). Entre 2014 et 2018 toujours, les activités de transport-entreposage bénéficient d'une forte augmentation des créations d'entreprises, + 320 % contre 12 % pour l'ensemble de l'économie. Cette augmentation est essentiellement due à la très forte hausse des créations de micro-entreprises, qui ont été multipliées par 9, passant de 70 créations en 2014 à 660 en 2018. Cela tient en grande partie au développement des coursiers-livreurs indépendants, auxquels les plateformes de livraison de repas et services en milieu urbain ont de plus en plus recours. Elles peuvent ainsi baisser leurs coûts, en ne payant que la course et non les charges qu'elles devraient assumer si elles prenaient un salarié.

Sources : Urssaf – postes en moyenne annuelle (et sur les trois premiers trimestres pour 2018) ; Insee – Répertoire des Entreprises et des Établissements – Sirene.

3 Métiers logistiques : 85 % d'ouvriers et des professions peu féminisées

Les salariés qui exercent une profession logistique selon la catégorie socio-professionnelle, le sexe et le salaire horaire

	Effectif	Part de femmes (en %)	Salaire horaire brut moyen (en euros)
Cadres	1 600	20	28,9
Professions intermédiaires	4 800	25	19,0
Employés	1 000	58	14,7
Ouvriers qualifiés	38 100	13	13,6
dont routiers	15 500	2	13,5
dont conducteurs livreurs coursiers	8 200	32	12,9
dont magasiniers	7 000	19	14,6
Ouvriers non qualifiés	9 100	33	12,7
dont ouvriers du tri, de l'emballage et de l'expédition	7 400	36	14,0
Ensemble logistique	54 600	18	14,7

Source : Insee, DADS 2015

L'externalisation de la fonction logistique se développe. Entre les 1^{er} janvier 2010 et 2016, le nombre de salariés exerçant une fonction logistique diminue de 4 600 dans les établissements de la région dont ce n'est pas le cœur de métier. Il augmente pratiquement d'autant dans les établissements qui sont, eux, spécialisés dans ce domaine. En fait, après avoir souffert de la crise, l'emploi s'y développe depuis 2014 (*encadré*).

Prépondérance des métiers ouvriers

Les métiers de la logistique se divisent en deux catégories : ceux liés au transport de marchandises (53 % des salariés) et ceux liés à l'entrepasage et à la manutention (47 %). Ce sont très majoritairement des emplois ouvriers : près de 70 % des salariés sont des ouvriers qualifiés, parmi lesquels les 15 000 conducteurs routiers et les 8 000 conducteurs livreurs coursiers, et 15 % sont des ouvriers non qualifiés (*figure 3*). À l'inverse, les professions intermédiaires, les cadres et les employés sont très peu représentés (respectivement 9 %, 3 % et 2 %). Alors que les employés exercent exclusivement dans le domaine des transports, les salariés des professions intermédiaires travaillent majoritairement dans l'entrepasage et la manutention, domaine qui nécessite plus souvent un encadrement de proximité.

Les métiers du transport s'exercent au cœur de la filière, ceux de l'entrepasage dans l'industrie et le commerce

Les métiers diffèrent selon le type d'établissement dans lequel travaillent les salariés. Les métiers du transport sont surtout exercés dans les établissements logistiques. Près de 70 % des routiers travaillent ainsi dans le cœur de filière. Hors conduite de véhicule, environ 90 % des ouvriers de l'exploitation des transports dépendent également d'établissements logistiques. Lorsqu'ils occupent un poste d'ouvrier qualifié, ils travaillent souvent pour la SNCF ou pour APRR. Lorsqu'ils sont non qualifiés, ils peuvent aider au guidage de véhicules et fournir une assistance aux manœuvres.

À l'inverse, 85 % des métiers de l'entrepasage sont exercés en dehors des établissements logistiques, souvent dans l'industrie et le commerce. C'est le cas des conducteurs de chariot de manutention (caristes) et des ouvriers du tri, de l'emballage et de l'expédition, dont un nombre important travaille chez Peugeot. On peut également citer les salariés qui ont en charge d'organiser l'entrepasage des produits et de tenir à jour les stocks.

Des salaires moins élevés dans les établissements logistiques

Les métiers logistiques étant très majoritairement occupés par des ouvriers, les salaires bruts horaires sont en moyenne inférieurs à ceux versés dans l'ensemble de l'économie régionale : 14,7 euros contre 16,3 euros. Les métiers logistiques sont globalement moins bien rémunérés lorsqu'ils sont externalisés, avec des salaires de 8,7 % inférieurs à ceux versés dans les établissements dont ce n'est pas le cœur de métier. Les femmes sont moins payées que les hommes, mais les écarts sont moins marqués que dans l'ensemble des secteurs : elles gagnent 5 % de moins que les hommes, contre 17 % de moins si l'on considère l'ensemble des salariés de la région.

Des métiers à 80 % exercés par des hommes

Qu'ils soient internalisés ou externalisés, les métiers de la logistique, qui peuvent être physiquement difficiles, sont à 80 % exercés par des hommes. Chez les conducteurs routiers et les conducteurs d'engins lourds de manœuvre, les femmes représentent moins de 3 % des salariés.

Les professions logistiques se féminisent néanmoins, plus fortement que dans l'ensemble de l'économie. Entre les 1^{er} janvier 2010 et 2016, le nombre de femmes dans la filière a augmenté de 15 %. Il a notamment plus que doublé chez les conducteurs livreurs coursiers, où elles représentent désormais le tiers des effectifs.

Conducteurs routiers : un enjeu de renouvellement

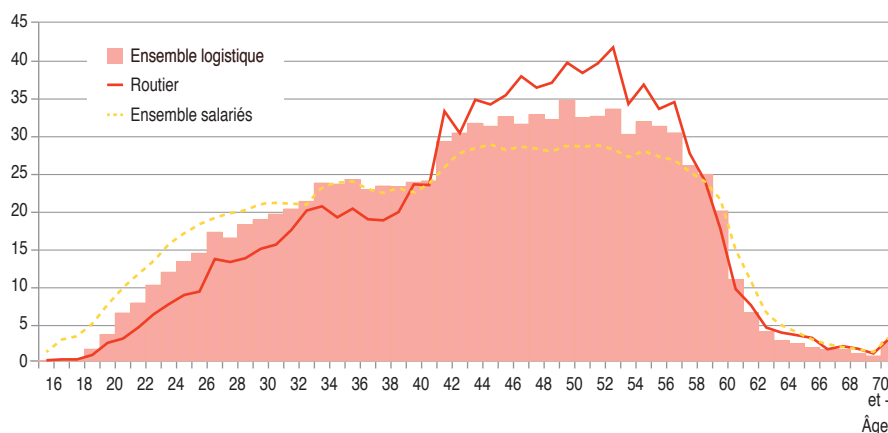
Les salariés qui exercent un métier logistique sont un tiers à avoir au moins 50 ans, et sont en moyenne plus âgés que les autres salariés (*figure 4*). Les femmes, qui sont arrivées plus tardivement dans ces professions, sont plus jeunes que les hommes.

Des écarts importants existent cependant selon les métiers. Les employés, qui sont majoritairement des femmes, sont ainsi la catégorie socioprofessionnelle la plus jeune. À l'inverse, les cadres, qui ont pu bénéficier de promotions internes, sont en moyenne plus âgés.

Chez les ouvriers, les conducteurs routiers, dont le nombre est en diminution, sont également plus âgés. Cela pose des problèmes de renouvellement dans cette profession peu attractive. L'horaire annuel moyen de travail y est important : plus de 1 950 heures à disposition de l'employeur, alors qu'un temps plein équivaut à 1 607 heures par an. Des conditions d'autant plus contraignantes que le métier exige des formations et des agréments spécifiques, certains étant à renouveler régulièrement.

4 Les salariés qui exercent une profession logistique en moyenne plus âgés

Répartition des salariés par âge (en %)



Source : Insee, DADS 2015

Une implantation stratégique pour faciliter les échanges de biens et de services

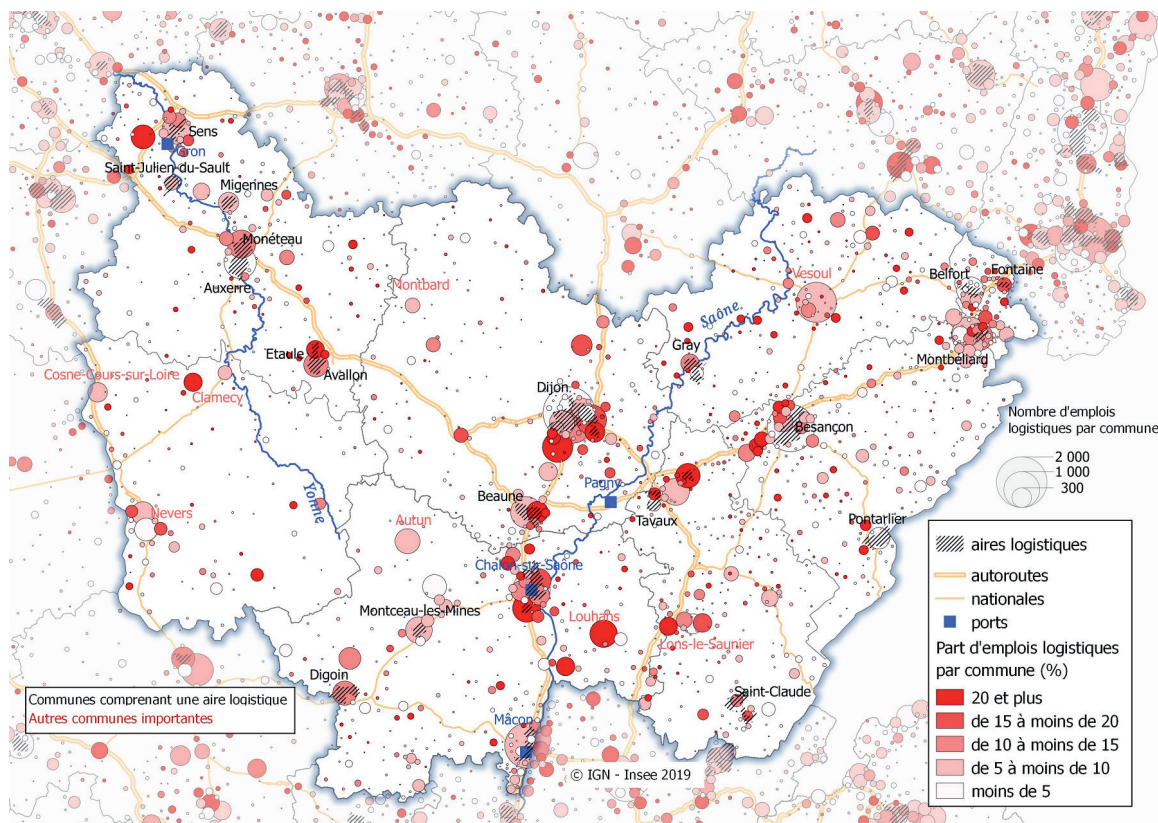
Les salariés de la logistique travaillent principalement dans des établissements situés près des infrastructures de transport, le long des axes

rouliers et autoroutiers (figure 5). Cela permet aux établissements dans lesquels ils exercent d'avoir une visibilité importante. Ils sont souvent situés à proximité d'échangeurs et de sorties d'autoroutes, ce qui en facilite l'accès. Ils sont particulièrement regroupés autour des plus grandes agglomérations de la région

desservies par ces axes de communication, près des bassins de consommation et des territoires industriels. Les activités logistiques, qui nécessitent souvent des surfaces importantes et peuvent être sources de nuisances pour la population, se pratiquent toutefois moins dans le cœur des villes que dans leur périphérie. ■

5 Les salariés qui exercent une profession logistique se trouvent surtout dans les grandes villes et le long des autoroutes

Implantation des métiers logistiques



Une aire logistique est un espace composé d'entrepôts ou plateformes logistiques (EPL), où chaque EPL de plus de 5 000 m² est distant de moins de deux kilomètres d'un autre EPL. Chaque aire logistique est composée d'au moins trois EPL de plus de 5 000 m².
Source : Insee, Clap 2015 ; SDES, répertoire des entrepôts

Méthodologie

La **filière logistique** regroupe deux approches :

- une **approche « établissements »** qui s'appuie sur un repérage des établissements qui exercent principalement une des 27 activités logistiques relevant de trois segments : le transport de marchandises, l'organisation de celui-ci, et la manutention, l'entreposage, le conditionnement.
- une **approche « métiers »** qui repère, dans la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), 25 métiers différents relevant spécifiquement d'une fonction logistique ; ces métiers peuvent s'exercer dans un établissement dont l'activité principale est directement liée à la logistique, ou non.

Les sources sont les Déclarations annuelles de données sociales (DADS 2015) pour les salariés et le Recensement de la population 2015 pour les non salariés.

Dans cette étude, les salariés comptabilisés sont retenus à l'aide de leur **poste principal non annexe**. Le **poste principal** est le poste le plus rémunérateur occupé au cours de l'année. Un poste est considéré comme **non annexe** si les volumes annuels de travail et de rémunération sont suffisamment importants, à savoir dans le cas général si, sur une année, la rémunération est supérieure à 3 SMIC mensuels ou la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures et que le rapport nombre d'heures/durée est supérieur à 1,5.

La **richesse dégagée** par les établissements est estimée en répartissant la valeur ajoutée des entreprises dont ils dépendent au prorata des rémunérations brutes. Cela permet d'approcher le poids économique des établissements sur un territoire.

Insee Bourgogne-Franche-Comté

8 rue Louis Garnier

CS 11997

25020 BESANCON CEDEX

Directeur de la publication :

Moïse Mayo

Rédacteur en chef :

Pablo Debray

Mise en page :

STDI

Crédits photos :

CRT, L. Cheviet

ISSN : 2497-4455

Dépôt légal : avril 2019

© Insee 2019

Pour en savoir plus

- Dusonchet P., Gilbert A., « La filière logistique se concentre en périphérie des villes », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 46, novembre 2017.
- Lassagne T., Rouaud P., Terseur B., « Les métiers de la logistique sont exercés en majorité hors du secteur logistique », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte-d'Azur* n° 61, juin 2018.
- Rapport 2018 de l'Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications dans les Transports et la Logistique en Bourgogne-Franche-Comté, février 2019.

